

Couvre-feu à 18h plutôt qu'à 20h : quel impact sur la consommation des ménages ?

L'extension du couvre-feu à 18h au lieu de 20h a été progressive durant le mois de janvier, concernant un nombre croissant de départements. Les données à haute fréquence telles que les dépenses par carte bancaire CB ou les indicateurs Google Mobility, quotidiennes et départementales, permettent d'estimer les effets induits par cette avancée de l'horaire du couvre-feu. Ces données confirment que les habitants des départements dont le couvre-feu débute à 18h passent moins de temps dans les commerces et lieux récréatifs, et réduisent leurs dépenses de consommation, par rapport à une situation où le couvre-feu ne commencerait qu'à 20h. En particulier, l'avancée de 2 heures du couvre-feu diminue les montants de transactions de proximité par carte bancaire de l'ordre de 6 à 7 %. Cette estimation porte sur les deux semaines après que le couvre-feu a été avancé, mais ne permet pas d'inférer ce que serait l'impact à plus long terme d'un couvre-feu avancé à 18h si cette mesure devait durer. Elle ne tient également pas compte d'un éventuel report vers les achats en ligne.

Le 15 décembre 2020, l'ensemble du territoire français a été placé sous couvre-feu, effectif à partir de 20h. Durant le mois de janvier, ce couvre-feu a progressivement été avancé à 18h, d'abord pour 15 départements dès le 2 janvier, puis pour 10 autres entre le 10 et le 12 janvier, le reste du pays n'ayant connu ce changement que le 16 janvier. Ainsi, entre le 2 et le 15 janvier, les commerces ont pu connaître des plages d'ouverture différentes selon qu'ils étaient situés dans des départements passés ou non en couvre-feu à 18h. Cette hétérogénéité des situations se prête à des analyses comparatives permettant *in fine* d'évaluer l'effet, sur la fréquentation des commerces et sur la consommation des ménages, d'une mise en couvre-feu à 18h plutôt qu'à 20h.

L'indicateur de fréquentation des commerces non alimentaires et des lieux récréatifs, issu des Google Mobility Reports, illustre la baisse de fréquentation des commerces liée à l'extension du couvre-feu à 18h

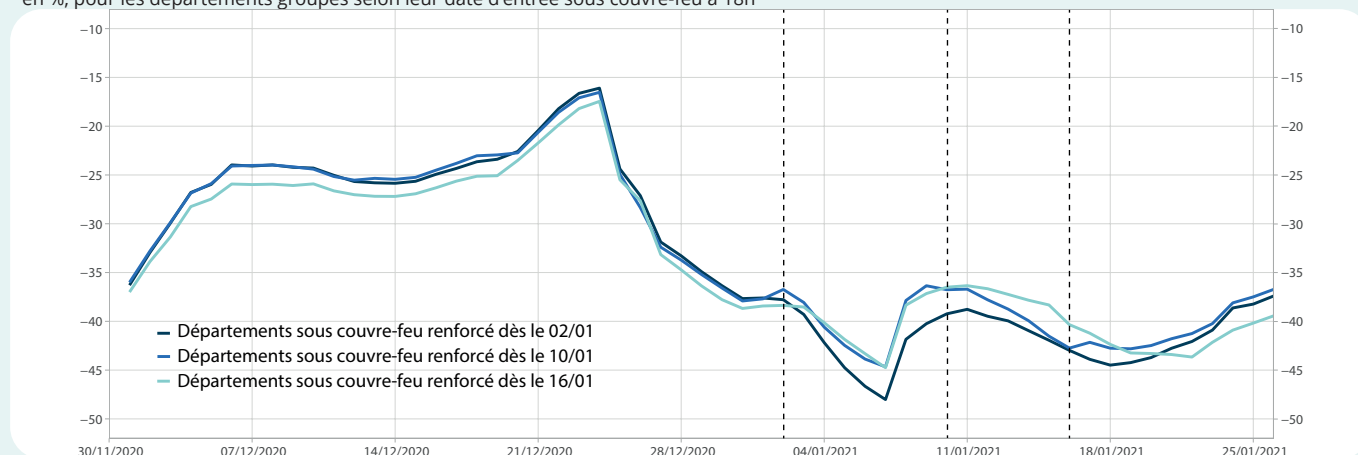
Une fermeture des commerces à 18h peut entraîner tout à la fois une baisse globale de la consommation et le déplacement d'une partie de la consommation

plus tôt dans la journée. L'indicateur de temps passé dans les commerces non alimentaires et lieux récréatifs, issu des *Google Mobility Reports* et disponible à l'échelle départementale, permet par exemple de mettre en évidence la baisse de fréquentation dans les départements où le couvre-feu a été avancé à 18h : dans les départements passés en couvre-feu à 18h au 2 janvier, la fréquentation diminue par rapport aux autres départements, et c'est également le cas ensuite pour les départements passés en couvre-feu à 18h à partir du 10 ou 12 janvier (► **figure 1**). Cette baisse de fréquentation apparaît croissante durant les premiers jours de couvre-feu étendu par l'effet mécanique du lissage par moyenne mobile.

Selon cet indicateur, étendre le couvre-feu de 20h à 18h entraînerait une baisse de 3,9 points de l'indicateur de fréquentation des commerces et lieux récréatifs par rapport à une situation où le couvre-feu aurait été maintenu à 20h (► **figure 2**). Cet effet est obtenu par « double différence », méthode qui compare l'évolution de l'indicateur entre départements concernés par l'avancée du couvre-feu à 18h et les autres, avant et après l'entrée effective de la mesure. De façon

► 1. Indicateur de temps passé dans les commerces non alimentaires et lieux récréatifs

en %, pour les départements groupés selon leur date d'entrée sous couvre-feu à 18h



Note : les indicateurs par département sont lissés par moyenne mobile hebdomadaire et agrégés selon leur population. Les données vont jusqu'au 26 janvier
Source : données Google Mobility, calculs Insee

prévisible, le passage à un couvre-feu à 18h entraîne également une légère hausse du temps passé chez soi, tel que mesuré par l'indicateur *Google Mobility Residential* (► **figure 2**).

Une estimation de l'effet de l'avancée à 18h du couvre-feu sur les dépenses locales de consommation des ménages grâce aux transactions par carte bancaire CB

Cette baisse de fréquentation s'accompagne en outre d'une baisse locale des dépenses de consommation, telles que mesurées par les transactions par carte bancaire CB : dans les départements passés en couvre-feu à 18h dès le 2 janvier, le montant des

transactions de proximité par carte bancaire CB (en glissement annuel) apparaît en retrait par rapport à celui des autres départements (► **figure 3**). À nouveau, une double différence permet d'estimer l'effet à court terme de l'extension du couvre-feu : en moyenne pour les départements concernés, les dépenses de consommation seraient 6,5 % plus faibles que si le couvre-feu était resté à 20h. Les transactions par carte bancaire CB utilisées ici sont désagrégées au niveau départemental mais pas selon les produits. L'effet mesuré ici n'est donc pas spécifique aux commerces impactés par le couvre-feu et ne tient pas compte d'un éventuel report vers les achats en ligne. ●

Jérémy Marquis

► 2. Effet du passage du couvre-feu de 20h à 18h, estimé par double différence

Sur l'indicateur *Google «Retail and Recreation»* (fréquentation des commerces non alimentaires et lieux récréatifs) en moyenne mobile sur 7 jours

Effet et significativité

-3,9 points ***

Sur l'indicateur *Google «Residential»* (temps passé chez soi) en moyenne mobile sur 7 jours

+1,1 point **

Sur les dépenses locales de consommation telles que mesurées par les transactions par carte bancaire CB, en euros

-6,5 % ***

Note : * (respectivement **, ***) l'effet est significativement différent de 0 au seuil de 1 % (respectivement 0,5 %, 0,1 %). La double différence estime l'écart, en valeur de l'indicateur, induit par l'extension du couvre-feu, grâce à la comparaison entre départements concernés en premier et en dernier par le passage du couvre-feu à 18h.

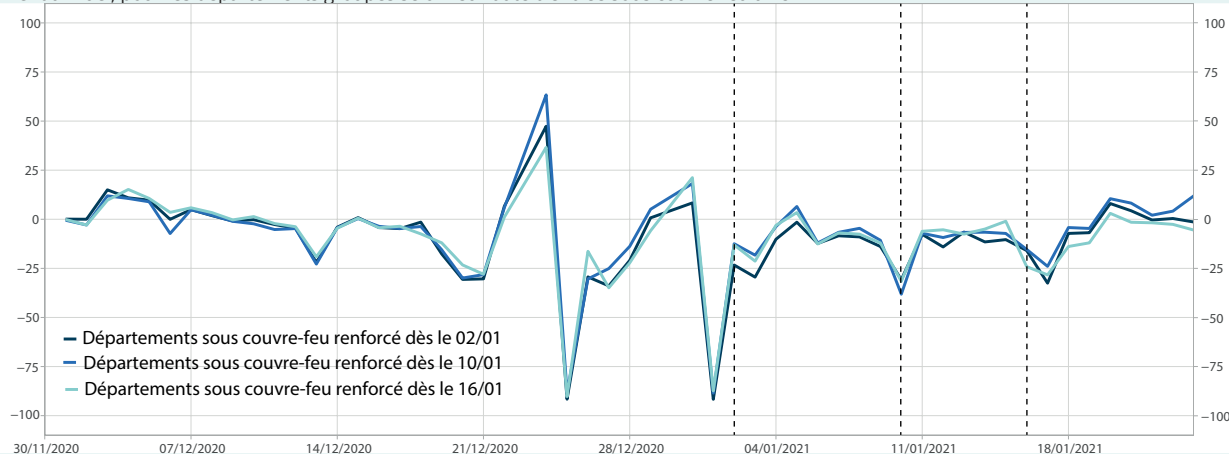
Période d'estimation : du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021 (données quotidiennes départementales).

Lecture : dans le cadre d'un couvre-feu dès 18h, l'indicateur *Google Mobility* de fréquentation des commerces non alimentaires et lieux récréatifs serait 3,9 points plus bas que si le couvre-feu avait été à 20h. Cet effet est significatif avec un seuil de confiance de 0,1 %. De même, les dépenses de consommation enregistrées par les transactions de proximité par carte bancaire CB seraient 6,5 % plus faibles dans le cadre d'un couvre-feu dès 18h, par rapport à une situation où il serait resté à 20h.

Source : données Google et Cartes Bancaires CB. Calculs Insee

► 3. Transactions par carte bancaire CB

glissement annuel, pour les départements groupés selon leur date d'entrée sous couvre-feu à 18h



Note : les points correspondants au 23 et au 30 décembre ont été retirés. Comme 2020 est bissextile, ces jours de forte consommation étaient comparés au 25 décembre et au 1^{er} janvier. Les glissements annuels sont donc très élevés sans véritable signification économique.

Le dernier point correspond au 24 janvier. Cependant, à compter du 20 janvier, l'entrée en vigueur des soldes rend l'analyse des courbes plus complexe.

Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee